

26^e Formation intensive sur le droit des réfugiés

du 3 au 14 juin 2024

Profitez d'une session de formation spécialisée sous la direction des meilleurs experts en la matière. Un enseignement unique et sur-mesure, en français.

Format hybride

À Strasbourg ou en visioconférence

2 Allée René Cassin 67000 Strasbourg, France • elsa.zimmer@iidh.org • www.iidh.org • Tél : +33 (0)3 88 45 84 45

OBJECTIFS

Cette session de formation intensive a pour objectif l'étude approfondie du droit international des réfugiés sous la direction d'experts de haut niveau. Les cours sont assurés par des praticiens de terrain travaillant au sein du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies ainsi que par des intervenants universitaires.

PUBLIC VISÉ

La formation est une session d'approfondissement destinée aux personnes disposant déjà de connaissances en droit international des droits de l'homme et/ou en droit des réfugiés, et en particulier aux :

- ➔ Membres de professions juridiques et de toute autre profession confrontée aux droits de l'homme
- ➔ Fonctionnaires nationaux et internationaux
- ➔ Membres d'organisations non gouvernementales
- ➔ Enseignants et Chercheurs
- ➔ Étudiants de Master

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Inscription en ligne uniquement :

www.iidh.org/produit/26eme-formation-intensive-sur-le-droit-des-refugies

L'accès au formulaire d'inscription sécurisé nécessite préalablement **l'ouverture d'un compte en ligne**. Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : elsa.zimmer@iidh.org

TARIFS

EN PRESENTIEL : 800 €

Remise *early bird* : 700 € en cas de paiement avant le 14/04/2024

Inclus exclusivement dans la formule présentielle :

- Exercice de simulation de juridiction et travail de groupe
- Visite de la Cour européenne des droits de l'homme

EN VISIOCONFERENCE : 250 €

Remise *early bird* : 200 € en cas de paiement avant le 14/04/2024

Ces tarifs incluent 100 euros de frais de dossier, non remboursables (cf. conditions d'annulation ci-dessous).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement doit être effectué dès **réception d'une notification automatique** qui sera adressée par courriel.

Le paiement des frais d'inscription s'effectue uniquement par carte bancaire ou PAYPAL en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

En cas de difficultés pour régler vos frais d'inscriptions en ligne, merci de nous contacter afin que nous puissions vous proposer une solution alternative de paiement.

ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ

Depuis juin 2022, la Fondation René Cassin est détentrice du label **QUALIOPI** suite à un audit mené par l'**APAVE**, organisme agréé.

Ainsi, la 26ème formation intensive sur le droit des réfugiés **est maintenant accessible aux financements délivrés par les opérateurs de compétence (OPCO) ou par les comptes professionnels de formation (CPF)**. Pour utiliser vos droits, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur ou de consulter notre offre sur votre plateforme EDOF s'agissant de votre CPF.



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE



La Fondation René Cassin accorde un nombre limité d'aides financières prenant en charge tout ou partie des frais d'inscription en présentiel à la formation, ainsi que des aides financières **d'un montant de 750€ maximum pour la prise en charge des frais de déplacement** vers la France. **Les frais d'hébergement restent dans tous les cas à la charge des participants.**

La demande doit être faite lors de l'inscription sur le site de la Fondation et doit être impérativement accompagnée de tous les **justificatifs nécessaires (en format PDF)**:

- ➔ **CV,**
- ➔ **Copie du diplôme ou justificatif d'inscription à l'université,**
- ➔ **Lettre de motivation,**
- ➔ **Deux lettres de recommandation.**

L'examen des demandes d'aide financière est effectué conjointement par la Fondation René Cassin et le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies. Le ou la participant(e) sera informé(e) par courriel du résultat de sa demande.

En raison du nombre limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.

DATES À RETENIR

Date limite de demande
d'aide financière

31 mars 2024

à 23h59
(GMT +02h00)

Date limite pour bénéficier
des tarifs "early birds"

14 avril 2024

à 23h59
(GMT +02h00).

Date limite
d'inscription

5 mai 2024

à 23h59
(GMT +02h00)

Date limite
de paiement

12 mai 2024

à 23h59
(GMT +02h00)

CONDITIONS D'ANNULATION



En cas **d'annulation pour non-délivrance de visa**, les **frais d'inscription** et d'hébergement sont remboursables déduction faite de la somme de 100 euros correspondant aux frais de gestion de dossier, sur présentation d'un justificatif des autorités consulaires confirmant le refus de visa uniquement. Cette demande doit être faite **au plus tard le ~~15 mai 2024~~**.

6 mai 2024.

VOYAGE ET VISA



Nous attirons l'attention sur les conditions d'obtention d'un visa Schengen court séjour imposées par les autorités consulaires (Informations complémentaires sur le site France Visas <https://france-visas.gouv.fr/>)

Il convient de vérifier **votre admissibilité** pour l'obtention d'un visa avant de procéder à votre inscription à cette formation. Les délais de traitement de dossier pouvant prendre jusqu'à trois mois, il est recommandé de déposer votre demande de rendez pour l'obtention de votre visa dès que possible. **Nous vous recommandons de payer vos frais d'inscription très rapidement afin d'obtenir votre lettre d'admission qui vous sera nécessaire à l'examen de votre demande d'obtention de visa.**

La Fondation ne garantit pas la délivrance de votre visa et ne peut en aucun cas intervenir dans la procédure d'obtention de celui-ci.

Les frais de visa et de voyage sont intégralement à la charge du participant.

Il est fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant vos frais de santé et de rapatriement valable pendant toute la durée de votre séjour en France. En aucun cas, la Fondation ne prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation.

VISIOCONFÉRENCE



Retransmission en direct via **la plateforme ZOOM**

Emploi du temps établi sur le fuseau horaire France (UTC+1)

Mise à disposition en REPLAY, à J+2.

La date de l'évaluation finale sera transmise ultérieurement et tiendra compte de ce décalage.

Les éléments suivants ne sont pas inclus dans la formule en visioconférence :

- Exercice de simulation de juridiction
- Visite de la Cour européenne des droits de l'homme

La Fondation René Cassin décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour l'auditeur de se connecter à distance.

ÉVALUATION



Questionnaire à choix multiple portant sur l'ensemble des thématiques abordées lors des enseignements

Pour la formation en distanciel, le test aura lieu en différé et à distance le mardi 19 juin 2024 à 10h00.

Remise d'un

CERTIFICAT DE RÉUSSITE

ou d'une

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Le ou la lauréat(e) obtenant la meilleure note au test aura la possibilité de participer gratuitement à une formation de la Fondation René Cassin.

HÉBERGEMENT

Deux formules d'hébergement sont proposées :

Formule "Confort" : Hébergement au sein du Centre européen pour la jeunesse, sur le lieu des cours, en chambre individuelle avec salle de bain privative et petit déjeuner inclus **pour un montant de 960 €.**

Formule "Economique" : Hébergement en formule économique au sein de la Résidence Universitaire CROUS de la Robertsau, en chambre individuelle avec salle de bain privative sans petit déjeuner **pour un montant de ~~250 €.~~ 350 €.**

Distance du lieu des cours : 15 minutes à pied.

Chaque participant est également libre de rechercher à **titre individuel un logement par ses propres moyens.**

Office de tourisme de Strasbourg : <https://www.visitstrasbourg.fr/>

Location d'hébergement : <https://www.airbnb.fr/a/stays/Strasbourg>

RESTAURATION



Les déjeuners et pauses-café sont offerts lors des jours de formation. Les dîners et repas du week-end sont à la charge des participants.

PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Fondation s'engage à :

- **SENSIBILISER** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **ACCUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.

RÉFÉRENTE HANDICAP

N'hésitez pas à joindre Mme Valérie BAUD-CANAU
(valerie.candau@iidh.org)

Ses missions sont les suivantes :

- **ACCUEILLIR, ÉCOUTER ET ÉVALUER** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **ORIENTER** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **METTRE EN ŒUVRE** des aménagements pédagogiques adaptés.

CONTACT

Pour toutes questions relatives à la formation, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

elsa.zimmer@iidh.org

EN LIGNE

Notre site internet : <https://www.iidh.org>

Nos réseaux sociaux :



Fondation René Cassin -
Institut international des
droits de l'homme



@fondationre necassin



@FondationReneCassin



@IIDHStrasbourg

“La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité...”

René Cassin

